

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 5 mai 2022

fixant la liste des candidats autorisés à participer à la sélection prévue à l'article 6 du décret du 13 mai 2020, en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires en situation de handicap au corps des cadres éducatifs de de la protection judiciaire de la jeunesse par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93 ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application de l'article L 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2020-35 du 21 janvier 2020 portant statut particulier du corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Vu l'arrête du 10 janvier 2022 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2022, aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des cadres éducatifs de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRÊTE :

Article 1

Les candidats suivants sont autorisés à participer à la sélection professionnelle en vue de favoriser l'accès des fonctionnaires en situation de handicap au corps des cadres éducatifs de de la protection judiciaire de la jeunesse par la voie du détachement suivi, le cas échéant, d'une intégration dans le corps ou cadre d'emploi concerné :

Civilité	Nom usuel	Nom de naissance	Prénom usuel
Madame	BABEL		Aline
Madame	BEDDIAF		Siham
Monsieur	BEDJGHIT		Rachid
Madame	BELKADI	BEN-MOHAMED	Hind
Madame	DELSENY		Claire
Madame	DIARRA		Nana-Kadidia
Monsieur	GUEYE		Amadou
Monsieur	LABED		Abdelrezeg
Monsieur	PECCATUS		Rudy
Monsieur	SAINTOBERT		Samuel

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 mai 2022

Pour le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et par délégation,
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
La Sous-Directrice des Ressources Humaines
et des Relations Sociales

Nicole DELLONG